

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 juillet 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture, Stéphane Laplante et Guillaume Poirier.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Six (6) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 2 juin 2025

4. Finance

- 4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 1 – Travaux de voirie et de pavage chemin Gingras et côte du Piedmont
- 4.2 Approbation et paiement du décompte numéro 4 – Travaux de voirie et de pavage chemin d'Ayer's Cliff et rue des Sources

5. Voirie

- 5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
- 5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics
- 5.3 Déneigement des stationnements municipaux – Contrat
- 5.4 Octroi de contrat – Déneigement des trottoirs
- 5.5 Octroi du contrat – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff

6. Sécurité publique

- 6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile
- 6.2 Demande de subvention au volet 4 du fonds régions et ruralité – Régie intermunicipal de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.2 Demande au PIIA n° 2025-02 – lot 6 590 084, rue des sources

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 8.3 Collecte et transport des matières résiduelles – Appel d'offres – Autorisation
- 8.4 Octroi de contrat – Plan de contrôle d'une colonie de renouée du Japon

9. Loisirs / Culture

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 9.1 Demande d'aide financière – Comité Loisir Ste-Catherine
- 9.2 Demande d'aide financière – Comité du 125^e anniversaire de Sainte-Catherine-de-Hatley

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
- 10.2 Relais Desjardins du Lac Memphrémagog – Demande d'autorisation de passage
- 10.3 Entente intermunicipale portant sur la gestion du lac Magog et des parties de la rivière Magog
- 10.4 Gestion documentaire – Destruction d'archives
- 10.5 Nouvelle entente de location avec l'Atelier de verres des Collines pour 2026

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-07-120

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 juillet tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 2 juin 2025

2025-07-121

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 1 – Travaux de voirie et de pavage chemin Gingras et côte du Piedmont

Considérant les travaux réalisés au cours des dernières semaines et le décompte numéro 1 présenté par l'entrepreneur, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec le Groupe Colas Québec inc.;

2025-07-122

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.1) du 23 juin 2025 du Groupe Colas Québec inc. pour les travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont au montant de 468 243.98 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

4.2 Approbation et paiement du décompte numéro 4 – Travaux de voirie et de pavage chemin d'Ayer's Cliff et rue des Sources

Considérant les travaux réalisés plus le certificat de réception définitive des travaux émit le 4 juillet 2025 et le décompte numéro 4 présenté par l'entrepreneur incluant la remise de la retenue finale de 5%, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec Couillard Construction Ltée.;

2025-07-123

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.4) du 1er juillet 2025 de Couillard Construction Ltée pour les travaux de voirie et de pavage sur le chemin d'Ayer's Cliff et rue des Sources au montant de 56 913,79 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de juillet est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de juillet est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.3 Déneigement des stationnements municipaux - Contrat

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé auprès de quatre entrepreneurs, le 3 juin en vue d'obtenir des offres pour le déneigement des stationnements municipaux pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

Considérant les propositions reçues de divers fournisseurs spécialisés et les résultats obtenus lors de l'ouverture des soumissions du 25 juin;

2025-07-124

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le contrat pour l'exécution des travaux de déneigement des stationnements municipaux soit confié à Stéphan Molleur au prix avant taxes de 7 950 \$ pour 2025-2026, de 8 350 \$ pour 2026-2027 et de 8 600 \$ pour 2027-2028.

Que les coûts soient prélevés à même le poste budgétaire 02-330-02-443 des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

5.4 Octroi de contrat – Déneigement des trottoirs

Considérant la proposition soumise par l'entrepreneur actuel pour le déneigement des trottoirs pour 2025-2026 au même prix que l'an passé;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la municipalité est satisfaite des travaux de déneigement faits par cet entrepreneur durant la saison 2024-2025;

2025-07-125

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat à *Stéphan Molleur* pour le déneigement des trottoirs à prix forfaitaire pour un montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables pour l'hiver 2025-2026.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-330-00-443.

ADOPTÉE

5.5 Octroi du contrat – Travaux de voirie et de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff

Considérant l'appel d'offres public lancé sur SEAO le 22 mai 2025 visant la réalisation de travaux de voirie et de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff;

Considérant que sept soumissions conformes ont été déposées le 23 juin 2025 au bureau de la municipalité et que le comité de sélection après analyse, en fait la recommandation auprès des membres du conseil;

2025-07-126

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le contrat pour la réalisation de travaux de voirie et de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Richard Brisson Inc. au prix de 336 086,15 \$ taxes incluses et ce, en respect du devis d'appel d'offres de la municipalité et de l'offre de services reçue le 23 juin 2025.

Que soit utilisé pour le financement de ce projet, le montant du surplus libre;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents en lien avec l'octroi du présent contrat et qu'il soit également autorisé à procéder à un contrat sur invitations avec un laboratoire agréé pour l'analyse de sols pendant les travaux.

Que la somme nécessaire au mandat soit appropriée au poste budgétaire 23-040-00-004 et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de juillet est déposé.

6.2 Demande de subvention au volet 4 du fonds régions et ruralité – Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Considérant que les organismes municipaux de Hatley, le Canton de Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, le Canton de Stanstead, Stanstead-Est, Ogden, et Barnston-Ouest désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service offert aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (RIME) dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

2025-07-127

Il est proposé par : Jean Couture

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley s'engage à participer au projet de « *Ressource interne en sécurité civile* »;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la RIME organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne le directeur général monsieur Marc Marin pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de juillet est déposé.

7.2 Demande au PIIA n° 2025-02 – lot 6 590 084, rue des sources

Considérant que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Memphrémagog a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire* (RCI) n° 16-21 visant des règles relatives aux zones de pentes fortes et très fortes sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) n° 2022-539;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir de réglementer afin d'autoriser sous certaines conditions, sur son territoire, les travaux, ouvrages et constructions dans les pentes de 15 à 30 %;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

Considérant que selon la méthode de calcul des pentes prévue au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) n° 2022-539, l'aménagement de la voie d'accès empiéterait dans une pente de 25,1 % dans sa partie la plus abrupte, sur une longueur de 10 m;

Considérant que pour les autres tronçons de la voie d'accès projetée, la pente est de moins de 15 %;

Considérant que le projet consiste à aménager une voie d'accès sur le lot 6 590 084 pour que les propriétaires du lot 6 647 061 puissent accéder à leur terrain, bordé d'une pente de plus de 30 % sur toute sa largeur, en front de celui-ci;

Considérant que le terrain du lot 6 590 084 possède une servitude pour permettre l'aménagement d'une voie d'accès desservant le lot 6 647 061;

Considérant les critères d'analyse permettant d'évaluer si les objectifs du PIIA-1 sont atteints;

Considérant que les eaux de ruissellement et d'exutoires de drainage font l'objet de mesures de rétention par des ouvrages de rétention d'eau de pluie de capacité suffisante afin d'éviter qu'elles soient dirigées directement vers les talus;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant les mesures de contrôle de l'érosion proposer pour minimiser le transport des sédiments pendant les travaux;

Considérant que les implantations sont adaptées à la topographie du terrain;

2025-07-128

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande soumise au règlement sur les PIIA, visant à autoriser une voie d'accès dans une pente de 25,1 % pour sa portion la plus abrupte, sur une longueur de 10 m.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de juillet est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de juillet est déposé.

8.3 Collecte et transport des matières résiduelles – Appel d'offres – Autorisation

Considérant que le contrat pour la collecte et transport des matières résiduelles se termine en décembre 2025;

Considérant qu'il y a lieu de procéder dans les prochains jours à un appel d'offres public;

2025-07-129

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public pour des propositions en vue de la conclusion d'un nouveau contrat pour la collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire municipal pour une période de 3 ans (2026-2027-2028) accompagné de 2 années d'option (2029-2030).

ADOPTÉE

8.4 Octroi de contrat – Plan de contrôle d'une colonie de renouée du Japon

Considérant la présente de renouée du Japon sur les limites du terrain du centre communautaire avec le 101 rue de La Grand-Rue et l'école Dominique-Savio;

Considérant que la renouée du Japon est une plante exotique envahissante qui représente une espèce préoccupante en matière de nuisance pour la biodiversité et l'environnement;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une évaluation des moyens et des coûts pour l'irradier;

2025-07-130

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de Rappel, Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau, pour la préparation au coût de 750,00 plus les taxes applicables d'un plan de contrôle de la renouée du Japon qui se retrouve sur les limites du terrain du centre communautaire avec ses voisins.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Demande d'aide financière – Comité Loisir Ste-Catherine

Considérant la demande de soutien financier, d'une somme de 1 284,04 \$, du Comité des loisirs de Sainte-Catherine-de-Hatley, pour permettre aux citoyens de pratiquer les activités de pickleball et de soccer;

Considérant que la municipalité dans le cadre du projet Circonflexe a reçu une somme de 1 363,08 afin d'offrir gratuitement des équipements de loisir aux citoyens pour leur permettre une pratique régulière d'activités physiques;

2025-07-131

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil accepte la demande d'aide financière de 1 284,04 \$ du Comité des loisirs de Sainte-Catherine-de-Hatley, dont 669,91 \$ va provenir du projet Circonflexe (557,30 \$ en équipement et 112,61 \$ en aménagement).

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-701-90-991, budget 2025.

ADOPTÉE

9.2 Demande d'aide financière – Comité du 125^e anniversaire de Sainte-Catherine-de-Hatley

Considérant que le 28 mars 2026, la municipalité aura 125 ans de fondation;

Considérant qu'un comité municipal a été fondé pour commémorer le 125^e anniversaire de Sainte-Catherine-de-Hatley afin préparer la programmation des activités qui se dérouleront au courant de l'année 2026;

Considérant qu'un budget a été déposé aux élus par le comité;

2025-07-132

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

Que le conseil accepte le budget de 58 570 \$ plus les taxes applicables pour les activités proposées par le Comité du 125^e anniversaire de Sainte-Catherine-de-Hatley,

De nommer la conseillère Lina Courtois et le conseiller Jean Couture membres du Comité du 125^e anniversaire de Sainte-Catherine-de-Hatley.

Que leur rémunération pour la durée du comité soit établie au même titre que la rémunération prévue pour les conseillers membre d'un comité administratif selon le règlement 2018-507 sur le traitement des élus.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de juillet du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Relais Desjardins du Lac Memphrémagog – Demande d'autorisation de passage

Considérant la demande présentée par le Relais du Lac Memphrémagog aux fins d'autoriser le passage de la 19^e édition de course à pied sur le territoire de la Municipalité.

2025-07-133

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

D'autoriser le passage de coureurs sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, la journée du 27 septembre prochain au profit de la Fondation Christian Vachon.

De demander à l'organisation d'aviser les corps policiers concernés par l'événement et de transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'organisation.

ADOPTÉE

10.3 Entente intermunicipale portant sur la gestion du lac Magog et des parties de la rivière Magog

Considérant que Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et Sherbrooke ont conclu le 17 juin 1993 une entente intermunicipale prévoyant la délégation de leur compétence relative à l'application de règlements sur le lac Magog et des parties de la rivière Magog en faveur de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog;

Considérant que la municipalité régionale de comté de Memphrémagog souhaite mettre un terme à l'entente conclue en 1993, laquelle a transmis à Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et Sherbrooke une résolution à cet effet en août et en octobre 2024;

Considérant que Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et Sherbrooke acceptent de mettre fin à cette entente dans la mesure où la gestion du lac Magog et des parties de la rivière Magog est prise en charge pour 2025 et pour les années subséquentes;

Considérant que la navigation est une compétence fédérale;

Considérant que les principaux objectifs relativement aux restrictions de navigation sont l'amélioration de la sécurité, la protection de l'environnement et la protection du public et, pour y parvenir, il est possible d'imposer des restrictions pour interdire certains types d'embarcations, de restreindre la puissance motrice ou les types de propulsion, de limiter la vitesse et d'interdire certains types d'activités ou d'événements;

Considérant qu'il existe des restrictions de navigation sur le lac Magog et sur des parties de la rivière Magog et qu'il y a lieu de s'assurer de leur respect et de leur mise en application;

Considérant que le lac Magog et des parties de la rivière Magog se trouvent sur les territoires de Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et Sherbrooke;

Considérant que Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et Sherbrooke souhaitent une application uniforme des règlements fédéraux sur le lac Magog et des parties de la rivière Magog dans le cadre de la patrouille nautique ainsi que dans le cadre de l'installation et de l'enlèvement des bouées visant à informer les usagers des limites de vitesse;

Considérant que les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* permettent à Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et Sherbrooke de conclure une entente intermunicipale ayant comme mode de fonctionnement la fourniture d'un service par Sainte-Catherine-de-Hatley à Magog et Sherbrooke, lesquelles acceptent que cette solution soit temporaire;

Considérant que l'article 468.52 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 621 du *Code municipal du Québec* permettent à la Régie de conclure une entente intermunicipale avec Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et Sherbrooke ayant comme mode de fonctionnement la fourniture d'un service;

Considérant que Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et Sherbrooke ont notamment compétence en environnement, en sécurité et en transport;

Considérant que les parties possèdent les pouvoirs nécessaires pour conclure la présente entente.

2025-07-134

Il est proposé par : Jean Couture

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley approuve l'Entente intermunicipale portant sur la gestion du lac Magog et des parties de la rivière Magog intervenue entre les parties.

Que le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite Entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

10.4 Gestion documentaire – Destruction d'archives

Considérant qu'en vertu de l'article 199 du *Code municipal du Québec*, « le greffier-trésorier a la garde de tous les livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité. Il ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal »;

2025-07-135

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley autorise la destruction des documents inscrits à la liste datée du 23 juillet 2025 et qu'un exemplaire de la présente résolution soit conservé au dossier.

ADOPTÉE

10.5 Nouvelle entente de location avec l'Atelier de verres des Collines pour 2026

Considérant que l'Atelier de verres des Collines utilise les locaux du 25 chemin de la Montagne depuis le 1^{er} janvier 2022, selon un bail signé le 19 octobre 2021;

Considérant que selon l'article 6 du présent bail, un préavis d'au moins 12 mois devra être envoyé pour mettre fin au renouvellement automatique;

Considérant que le 27 novembre 2024 la municipalité a informé par écrit l'Atelier de verres des Collines qu'elle mettait fin au présent bail le 31 décembre 2025 et qu'un nouveau bail pour l'année 2026 lui sera présenté;

2025-07-136

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley accepte un nouveau bail d'un an à partir du 1^{er} janvier 2026 avec un préavis de renouvellement de 3 mois pour la location à l'Atelier de verres des Collines de l'immeuble au 25 chemin de la Montagne au coût de 400 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le nouveau bail.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202500349	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	636.32 \$
BELL Canada	202500352	Internet et IP fixes	197.71 \$
Desj. assurances collectives	202500354	assurances collectives juin	2 568.77 \$
FTQ	202500360 202500361	REER	3 737.74 \$
Hydro-Québec	202500350	Éclairage public	27.35 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202500358	Déductions à la source	16 675.93 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202500359	Déductions à la source	6 262.59 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202500353	Traitement déchets, compost mai	33 346.67 \$
Services de cartes Desjardins	202500355	Bureau en gos, papeterie	101.10 \$
Société financière Grenco Inc.	202500356	Contrat location photocopieur	74.73 \$
Ville de Sherbrooke	202500351 202500357	Électricité	7 650.70 \$
		*Rémunération des élus	9 568.71 \$
		*Rémunération du personnel	34 042.73 \$
Total des comptes payés			114 891.05 \$
Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
Atelier de verre des collines	202500368	Soutien financier projet Vitraux réso 2024-11-188	1 315.00 \$
Construction Couillard Ltée	202500366	Rechargement Corbeil, Lemay, Lavallée réso 2025-04-69 Pavage ponceaux chemin du Lac réso 2025-05-96	117 551.77 \$
Entreprise LTCA inc	202500364	Location toilette chimique mai	183.96 \$
Fonds d'information	202500363	Avis de mutation juin	78.00 \$
Foss National	202500375	3 factures essence	749.41 \$
Groupe Colas Québec Inc	202500371	Matériel réparation crevasses des Roses, Lupins, du Lac	80.48 \$
Homewood Santé Inc	202500370	Programme d'aide aux employés (FQM044)	62.63 \$
Labadie, Anne-Marie	202500367	Remboursement 50% abonnement biblio réso 2025-05-101	12.50 \$
Mongeau Stéphanie	202500369	Remboursement 50% abonnement biblio réso 2025-05-101	60.00 \$
Poste Canada	202500365	Publipostage Écho Ste-Cath	217.62 \$
Services de cartes Desjardins	202500374	694,46\$ Voirie -10,21\$ Ristourne annuelle cartes affaires 230,61\$ Lampe projecteur salle communautaire 136,82\$ ITCloud Microsoft 365 x 7 abonnés 1148,60\$ Inscription dg au congrès FQM réso 2025-06-117 1000,30\$ Dépenses dg au congrès de l'ADMQ reso 2025-02-32	3 200.58 \$
Ville de Sherbrooke	202500373	Électricité	1 056.42 \$
Fournisseur	Dépôt direct	Description	Montant
2547-0857 Québec inc (Infotech)		Formation module dépôt direct Sygem réso 2025-05-104	212.71 \$
ADN Communication		Licence mensuelle mai	73.29 \$
APSAM		Formation signalisation des travaux routiers	190.00 \$
Aquatech		Forfait entretien des équipements et adoucisseurs d'eau mai	362.40 \$
Au Microphone		Versement 2 de 2 pour 12 entrevues réso 2024-12-217	1 897.09 \$
Bergeron, Julie		Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire juin	1 777.38 \$
Buropro citation		Contrat photocopies	78.95 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.		Dossier général administration et d'urbanisme Constitution d'une société d'histoire réso 2025-04-83	2 976.46 \$
Chacha communications inc		Projet circuit historique réso 2024-09-151	2 299.50 \$
Champagne, Ariane		Remboursement frais hockey 50% réso 2025-05-101	50.00 \$
Constructions Vincent Laverdure		Fossés réso 2025-05-98 et réparations réso 2025-04-65	60 471.22 \$
Cote Jacques		Remboursement 50% abonnement biblio réso 2025-05-101	60.00 \$
Coulombe Thomas		Remboursement cellulaire juin	40.00 \$
Courtois, Lina		Congrès FQM réso 2025-06-117	1 148.60 \$
Couture Jean		Congrès FQM réso 2025-06-117	1 148.60 \$
Couture Shelly		Cachet activités culturelles réseau 2025-04-84	200.00 \$
Curry, David		Remboursement km juin	103.62 \$
Demers, Jacques		Remboursement km juin	13.20 \$
Dion, Marc		Comité CCU juin 2025	100.00 \$
Elbert Felix		Comité CCU juin 2025	100.00 \$
Englobe Corp.		Contrôle qualité matériaux rechargements réso 2025-06-1 Contrôle matériaux travaux Gingras et piémont réso 2025-04-73 Contrôle des matériaux réso 2024-09-147	35 615.01 \$
Entreprise R.F. et filles		Eau en bouteille	135.50 \$
Enviro Connexions		Collecte déchets, recyclage et compost mai	22 888.98 \$
Excavation A. Barette Inc		Niveleuse réso 2025-04-65	6 105.17 \$
Excavation Richard Bouthillette		Nettoyage fossés et bordures réso 2025-05-98	14 349.46 \$
F.Racicot Excavation Inc.		Réparation sur plusieurs chemins	7 207.35 \$
FQM		Cyberplan annuel réso 2025-03-53	778.51 \$
FQM Services, coopérative de solidarité		Honoraires services professionnels-Garage municipal réso 2024-12-201	3 676.25 \$
Garand Manon		Remboursement vignette 1927 bateaux non-résidents	350.00 \$
GOLIAX		Pancartes ligne d'arrêt, zone de travaux, cônes, barils	918.56 \$
GSC Communication inc		Problèmes de messages vocaux poste urgence	258.69 \$
Guertin Luc		Remb. km et cellulaire juin et lunch formation du 9 juin	580.75 \$
Informatique Orford		Remplacement de deux ordinateurs	2 539.28 \$
Lampron Mario		Remboursement location salle communautaire 2 août	500.00 \$
Langlois-dor, Étienne		Remboursement km juin	114.18 \$
Larose, Huguette		Remboursement km juin	23.10 \$
Lebel Richard		Comité CCU juin 2025	100.00 \$
L'entrepôt du travailleur		Veste orange fluo pour inspecteur	42.96 \$
Les Entreprises Bourget		Contrat abat-poussière réso 2025-04-66	32 975.92 \$

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley

Fournisseur(suite)	Dépôt direct	Description	Montant
Les produits de ciment Sherbrooke Limitée		Rehaussement de 3 regards sanitaires	617.77 \$
Les Serres Ste-Catherine		Fleurs, vivaces, terre et compost réso 2025-04-72	636.95 \$
Loiselle Nancy		Remboursement km du 3 décembre 2024 au 30 juin 2025	356.40 \$
Marc Marin		Remboursement cellulaire et km juin, repas congrès ADMQ	429.80 \$
Matérioux Magog Orford		Réparation drain rue Corbeil, couteau mastic, seau, couvercle seau	104.73 \$
Mathieu, Josyane		Remboursement de km juin	240.00 \$
MRC de Memphrémagog		Arbustes 2025 et équilibrage	2 310.25 \$
Nadia Ainslie		Remboursement location salle communautaire	700.00 \$
Olivier Adoue		Cachet activités culturelles réseau 2025-04-84	200.00 \$
Pascal Biet		Réalisation 10e édition Écho de Ste-Cath	2 069.55 \$
Pavages Maska Inc.		Asphalte pour réparation nids de poule	670.85 \$
Provost Geatan		Remboursement dérogation mineure	500.00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton & Ass		Audit 2024 réso 2024-10-165 Mandat-collecte sélective réso 2024-10-165 Travaux spéciaux normes NCA600 et SP3280	8 709.37 \$
Régie de police Memphrémagog		Juillet	46 333.50 \$
Régie incendie de l'Est		Versement 3 de 4 quote-part annuelle 2025	89 367.26 \$
Roy Radio Tv		Service réparation projecteur	68.99 \$
S.P.A. DE L'ESTRIE		Juin	904.40 \$
Solutions environnementales 360 (QC) Ltée		Contrat vidange de fosses	96 429.15 \$
Superior Sany solutions		Produits nettoyants et hygiénique salle communautaire et hôtel de ville	393.54 \$
Technologies Cdware Inc		Contrat de service GSP déneigeuses juin	54.85 \$
Terraquavie		Géotextile	791.79 \$
Traitement d'eau Valco inc		2e pompe salle communautaire réso 2025-05-102	7 349.20 \$
Transport C. Racicot		Fossés (transport) réso 2025-05-98	6 835.26 \$
		Total des comptes à payer	593 104.67 \$
		Grand total comptes payables et salaires	707 995.72 \$

2025-07-137

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 19h53 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier